

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 22 JUIN 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le mardi 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni sans public en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Pouvoirs de : Mme PINON à Mme LECHEVALLIER ;

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**ADHESIONS – FONDATION DU PATRIMOINE ET ORDRE DES ARCHITECTES**

DEL20200622\_03

Présents : 29

Pouvoirs :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

**Rapporteur : R. Pujol – VU en : C<sup>o</sup> finances du 18/06/2020**

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les contrats d'adhésion pour les structures suivantes :

- **Fondation du Patrimoine**, pour 300€ : le soutien logistique et financier de cette structure nécessite l'adhésion de la commune ;
- **Ordre des Architectes**, pour 700€ : il s'agissait jusqu'alors d'un abonnement, nécessaire pour maintenir l'inscription d'un agent communal à l'ordre des architectes ;

Les montants correspondants seront inscrits au compte 6281 du BP2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **26 JUIN 2020**  
Certifiée exécutoire le